

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier le 12 mai 2025 à 19 h 30 à la salle du conseil, située au 204, rue Principale à Saint-Urbain-Premier, conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux et arrêtés ministériels applicables.

Sont présents, messieurs les conseillers Antoine Quirion Couture, Sylvain Mallette, et Jean-Denis Paré, sous la présidence de monsieur le maire Lucien Thibault.

Sont absents, madame la conseillère Lyne Perras et messieurs les conseillers Joël Beaudoin et Francis Ranger.

Est présente madame Julie Roy, directrice générale et greffière-trésorière.

1 Ouverture de la séance

Monsieur le maire Lucien Thibault constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 30.

25-05-071

2 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Quirion Couture, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Séance ordinaire du 14 avril 2025
4. Suivi des comités
5. Période de questions
6. Administration
 - 6.1 Dépôt et autorisation de la liste des dépenses
 - 6.2 Autorisation de paiement
 - 6.2.1 Facture Serge et Marcel Dubuc – déneigement des rues
 - 6.3 Comité des Loisirs – Autorisations
 - 6.3.1 Bruit nocturne
 - 6.3.2 Feu d'artifice
 - 6.4 Nominations d'élus – Comités de la bibliothèque et culturel
 - 6.5 Communications – Abrogation résolution 23-04-054
7. Travaux publics et Transport
 - 7.1 Autorisation de dépôt d'appel d'offres sur le SEAO de la réfection de la chaussée d'un tronçon de la rue de l'École
 - 7.2 Octroi de mandat pour la surveillance de chantier de la réfection de la chaussée d'un tronçon de la rue de l'École
 - 7.3 Octroi de mandat pour le contrôle des matériaux de la réfection de la chaussée d'un tronçon de la rue de l'École
 - 7.4 Octroi de mandat pour le scellement de fissures
 - 7.5 Octroi de mandat pour la réfection de nids de poule
 - 7.6 Octroi de mandat pour l'accotement sur le chemin Grande Ligne
 - 7.7 Octroi de mandat pour le déneigement et déglacage des routes et rues de la municipalité
 - 7.8 Octroi de mandat pour le lignage des chemins
 - 7.9 Octroi de mandat pour l'étude de circulation de l'intersection chemin et montée Grande Ligne
 - 7.10 Octroi de mandat pour l'excavation de ventres de bœuf
8. Sécurité publique
 - 8.1 Autorisation de vente des anciens APRIA
 - 8.2 Autorisation de vente VTT Polaris Sport 2003
9. Loisirs, sports, culture et vie communautaire
 - 9.1 Françoise Cabana – création au sol parc Jean-Guy Ste-Marie
10. Contributions
 - 10.1 Centraide

- 11 Correspondances du mois d'avril 2025
- 12 Varia
 - 12.1 Octroi d'un mandat pour la gestion des travaux d'entretien des branches 49 et 50 de la rivière des Fèves.
 - 12.2 Octroi d'un mandat pour l'étude de la façade et des travaux de réfection de l'Église (bâtiment multifonctionnel)
- 13 Période de questions
- 14 Clôture et levée de la séance

ADOPTÉ

3 Procès-verbaux

25-05-072

3.1 Séance ordinaire du 14 avril 2025

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Denis Paré, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2025 tel que déposé.

ADOPTÉ

4 Suivi des comités

5 Période de questions

6 Administration

25-05-073

6.1 Dépôt et autorisation de la liste des dépenses

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Denis Paré, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

QUE la liste des comptes à payer pour le mois d'avril 2025, totalisant un montant de 158 366.22 \$, soit adoptée et que les paiements restants d'un montant de 102 110.21 \$ soient autorisés.

ADOPTÉ

6.2 Autorisation de paiement

25-05-074

6.2.1 Facture Serge et Marcel Dubuc – déneigement des rues

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

D'autoriser madame Julie Roy, directrice générale, à payer la facture de Ferme Serge et Marcel Dubuc pour un montant total de 49 577.22 \$ taxes incluses pour le déneigement des rues.

ADOPTÉ

6.3 Comité des Loisirs – Autorisations

25-05-075

6.3.1 Bruit nocturne

CONSIDÉRANT QUE le Comité des Loisirs organise un spectacle country dans l'abri-terrasse le 30 mai;

CONSIDÉRANT QUE le Comité des Loisirs organise la Fête de la Saint-Jean sur la rue de l'École le 23 juin;

CONSIDÉRANT QUE le Comité des Loisirs organise un spectacle musical dans l'abri-terrasse le 8 août;

Il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Quirion Couture, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

D'autoriser le bruit nocturne pour les 3 évènements du Comité des Loisirs soit le 30 mai, le 23 juin et le 8 août 2025.

ADOPTÉ

25-05-076

6.3.2 Feux d'artifice

CONSIDÉRANT QUE le Comité des Loisirs organise la Fête de la Saint-Jean sur la rue de l'École le 23 juin;

CONSIDÉRANT QUE cet évènement est organisé pour la Fête nationale;

CONSIDÉRANT QU' il est interdit de faire des feux d'artifice sans autorisation sur tout le territoire;

CONSIDÉRANT QUE le service de sécurité incendie sera présent sur place;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

QUE le conseil autorise la tenue d'un feu d'artifice lors de l'évènement de la Fête de la Saint-Jean-Baptiste organisée par le Comité des Loisirs.

ADOPTÉ

25-05-077

6.4 Nomination d'élus – Comités de la bibliothèque et culturel

CONSIDÉRANT QUE la résolution 21-12-209 désigne monsieur Francis Ranger comme représentant de la Municipalité pour le Comité de la Bibliothèque;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 21-12-210 désigne monsieur Francis Ranger comme représentant de la Municipalité pour le Comité culturel;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de procéder au changement des représentants pour ces comités;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

QUE monsieur Jean-Denis Paré soit désigné à titre de représentant de la Municipalité pour le Comité de la bibliothèque.

QUE monsieur Antoine Quirion Couture soit désigné à titre de représentant de la Municipalité pour le Comité culturel.

ADOPTÉ

25-05-078

6.5 Abrogation de la résolution 23-04-054 – Nomination d'un responsable aux communications

CONSIDÉRANT la résolution 23-04-054 désignant monsieur Antoine Quirion-Couture comme responsable des communications pour la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU' il n'est plus nécessaire d'avoir un élu responsable des communications;

Il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Quirion Couture, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

QUE le conseil abroge la résolution 23-04-054 – Nomination d'un conseiller responsable aux communications.

ADOPTÉ

7. Travaux Publics et Transport

25-05-079

7.1 Autorisation de dépôt d'appel d'offres sur le SEAO de la réfection de la chaussée d'un tronçon de la rue de l'École

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a octroyé le mandat de plans et devis à la firme Groupe DGS Experts-conseils par la résolution 25-01-019;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil approuve les plans et devis déposés;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit aller en appel d'offres pour son contrat de réfection de la chaussée d'un tronçon de la rue de l'École;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Denis Paré, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

D'autoriser la directrice générale, madame Julie Roy, a déposé un appel d'offres pour la réfection de la chaussée sur un tronçon de la rue de l'École sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO).

ADOPTÉ

25-05-080

7.2 Octroi de mandat pour la surveillance de chantier de la réfection de la chaussée d'un tronçon de la rue de l'École

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité procèdera à la réfection de la chaussée d'un tronçon de la rue de l'École;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit faire appel à un surveillant de chantier pour les travaux;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de la firme Groupe DGS Experts-conseils;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

QUE la Municipalité octroie le mandat de la surveillance de chantier de la réfection d'un tronçon de la rue de l'École à la firme Groupe DGS Experts-conseils au montant approximatif de 16 940.00 \$ plus les taxes applicables.

QUE le montant de la facture soit financé par le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

QUE le conseil autorise le paiement de la facture après la réalisation du projet.

ADOPTÉ

25-05-081

7.3 Octroi de mandat pour le contrôle des matériaux de la réfection de la chaussée d'un tronçon de la rue de l'École

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité procèdera à la réfection de la chaussée d'un tronçon de la rue de l'École;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit faire appel à une firme extérieure pour le contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de la firme Groupe DGS Experts-conseils;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Denis Paré, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

QUE la Municipalité octroie le mandat de contrôle qualitatif des matériaux de la réfection de la chaussée d'un tronçon de la rue de l'École à la firme Groupe DGS Experts-conseils pour un montant approximatif de 4 325.00 \$ plus les taxes applicables.

QUE le montant de la facture soit financé par le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

QUE le conseil autorise le paiement de la facture après la réalisation du projet.

ADOPTÉ

25-05-082

7.4 Octroi de mandat pour le scellement de fissures

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit faire appel à une firme extérieure pour le scellement des fissures;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

QUE la Municipalité octroie le mandat de scellement des fissures à Perma Route inc. pour un montant approximatif de 30 000.00 \$ plus les taxes applicables.

QUE le conseil autorise le paiement de la facture après la réalisation du projet.

ADOPTÉ

25-05-083

7.5 Octroi de mandat pour la réfection de nids de poule

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit faire appel à une firme extérieure pour la réfection des nids de poule de plus grande envergure;

Il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Quirion Couture, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

QUE la Municipalité octroie le mandat de la réfection des nids à Perma Route inc. pour un montant approximatif de 11 000.00 \$ plus les taxes applicables.

QUE le conseil autorise le paiement de la facture après la réalisation du projet.

ADOPTÉ

25-05-084

7.6 Octroi de mandat pour l'accotement sur le chemin Grande Ligne

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit faire appel à une firme extérieure pour la réfection de l'accotement du chemin Grande Ligne;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

QUE la Municipalité octroie le mandat de réfection de l'accotement du chemin Grande Ligne à Excavation Pascal Beaulieu inc. pour un montant approximatif de 32 000.00 \$ plus les taxes applicables.

QUE le conseil autorise le paiement de la facture après la réalisation du projet.

ADOPTÉ

25-05-085

7.7 Octroi de mandat pour le déneigement et déglçage des routes et rues de la municipalité

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un appel d'offres sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec pour le mandat de déneigement et déglçage des routes et rues de la Municipalité;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues suivantes, dont les montants sont exprimés sans les taxes :

FOURNISSEURS	1 an	3 ans	5 ans
MC Pro Excavation	450 393.62 \$	1 465 054.34 \$	2 584 048.26 \$
Pavages Ultra inc.	640 570.72 \$	1 071 570.00 \$	1 820 450.00 \$
Ferme S. et M. Dubuc	203 868.00 \$	601 896.00 \$	1 009 632.00 \$

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

QUE la Municipalité octroie le mandat du déneigement et déglçage des routes et rues de la municipalité à Ferme Serge et Marcel Dubuc pour une durée de 5 ans au montant de 1 009 632.00 \$ plus les taxes applicables.

QUE le conseil autorise le paiement de la facture après la réalisation du projet.

ADOPTÉ

25-05-086

7.8 Octroi de mandat pour le lignage des chemins

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder au lignage de ces chemins;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues dont les montants sont exprimés sans les taxes :

FOURNISSEURS	MONTANTS
Marquage Signalisation Rive-Sud B.A. inc.	21 825.00 \$
9254-8783 Québec inc. – Ligne Maska	25 094.25 \$

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Denis Paré, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

QUE la Municipalité octroie le mandat de lignage des chemins à Marquage Signalisation Rive-Sud B.C. inc. au montant approximatif de 21 825.00 \$ plus les taxes applicables.

QUE le conseil autorise le paiement de la facture après la réalisation du projet.

ADOPTÉ

25-05-087

7.9 Octroi de mandat pour l'étude de circulation de l'intersection chemin et montée Grande Ligne

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire procéder à l'analyse de l'intersection chemin et montée Grande Ligne sur la faisabilité d'installer 4 stops;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues suivantes, dont les montants sont exprimés sans les taxes :

FOURNISSEURS	MONTANTS
Groupe CIVITAS	8 950.00 \$
Englobe Corp.	4 400.00 \$

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

QUE la Municipalité octroie le mandat de l'étude de circulation de l'intersection chemin et montée Grande Ligne à Englobe Corp. pour un montant approximatif de 4 400.00 \$ plus les taxes applicables.

QUE le montant soit pris à même le surplus accumulé non affecté de la Municipalité.

QUE le conseil autorise le paiement de la facture après la réalisation du projet.

ADOPTÉ

25-05-088

7.10 Octroi de mandat pour l'excavation de ventres de bœuf

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire faire l'entretien de ses chemins;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de plus grande envergure sont nécessaires afin d'enrayer des ventres de bœuf sur le territoire;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Denis Paré, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

QUE la Municipalité octroie le mandat d'excavation de 4 ventres de bœuf sur le rang des Écossais et sur le chemin Rivière des Fèves Sud à Excavation Pascal Beaulieu inc. pour un montant approximatif de 8 660.00 \$ plus les taxes applicables.

QUE le conseil autorise le paiement de la facture après la réalisation du projet.

ADOPTÉ

8. Sécurité publique

25-05-089

8.1 Autorisation de vente des anciens APRIA

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a acheté en août dernier 14 nouveaux appareils de protection respiratoire individuelle autonome (APRIA);

CONSIDÉRANT QUE les anciens APRIA ne correspondent plus aux besoins du Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de s'en départir adéquatement moyennant un appel de proposition;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Denis Paré, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil,

D'autoriser la directrice générale, madame Julie Roy, à organiser un appel de proposition de vente sous enveloppe cachetée pour la vente des anciens appareils de protection respiratoire individuelle autonome (APRIA) du Service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier.

QU'une mise minimale de 1 500.00 \$ doit être déposée pour que l'offre soit valide.

QUE la date limite pour déposer les enveloppes est le 9 juin 2025 à 13 h 30. Les enveloppes seront ouvertes à 13 h 35.

QUE la directrice générale, madame Julie Roy, soit autorisée à procéder à la vente des APRIA au plus haut soumissionnaire et de signer tout document relatif à la transaction.

ADOPTÉ

25-05-090

8.1 Autorisation de vente VTT Polaris Sport 2003

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a acheté en 2022 un nouveau VTT pour les secours hors route;

CONSIDÉRANT QUE l'ancien VTT Polaris Sport 2003 ne correspond plus aux besoins du Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de s'en départir adéquatement moyennant un appel de proposition;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil,

D'autoriser la directrice générale, madame Julie Roy, d'organiser un appel de proposition de vente sous enveloppe cachetée pour la vente de l'ancien VTT Polaris Sport 2003 du Service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier.

QU'une mise minimale de 2 500.00 \$ doit être déposée pour que l'offre soit valide.

QUE la date limite pour déposer les enveloppes est le 9 juin 2025 à 13 h 30. Les enveloppes seront ouvertes à 13 h 35.

QUE la directrice générale, madame Julie Roy, soit autorisée à procéder à la vente du VTT au plus haut soumissionnaire et de signer tout document relatif à la transaction.

ADOPTÉ

9. Loisirs, sports, culture et vie communautaire

25-05-091

9.1 Françoise Cabana – création au sol Parc Jean-Guy Ste-Marie

CONSIDÉRANT le projet d'une murale au sol et d'une activité de découverte de l'art pour les enfants âgés entre 0 et 5 ans proposé par madame Françoise Cabana;

CONSIDÉRANT QUE le projet est à 100 % financé par le ministère de la Culture et la MRC de Beauharnois-Salaberry;

CONSIDÉRANT QUE le projet se fera sur le stationnement en face de l'abri-terrasse au parc Jean-Guy Ste-Marie;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil,

QUE la Municipalité autorise l'artiste Françoise Cabana a créé une murale au sol, Parc Jean-Guy Ste-Marie, rue de l'École devant l'abri-terrasse et à offrir une activité de découverte de l'art pour les enfants âgés entre 0 et 5 ans.

ADOPTÉ

10. Contribution

25-05-092

10.1 Centraide

CONSIDÉRANT la demande de soutien de Centraide Région Sud-Ouest du Québec;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Denis Paré, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil,

DE remettre à Centraide Région Sud-ouest du Québec une aide financière d'un montant de 200.00 \$.

ADOPTÉ

11. Correspondance du mois d'avril 2025

La directrice générale, madame Julie Roy, dépose la liste de la correspondance du conseil pour le mois d'avril 2025.

12. Varia

25-05-093

12.1 Octroi d'un mandat pour la gestion des travaux d'entretien des branches 49 et 50 de la rivière des Fèves

CONSIDÉRANT la demande de travaux d'entretien faite par la Ferme Coulée Douce inc.;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait une entente avec la MRC de Beauharnois-Salaberry afin d'être responsable des travaux;

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir un consultant externe afin d'aider à la gestion des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT les offres reçues suivantes :

FOURNISSEURS	MONTANTS SANS LES TAXES
Pleine Terre	6 400.00 \$
Paul Lapp inc.	8 498.50 \$

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil,

QUE la Municipalité octroie le mandat pour la gestion des travaux d'entretien des branches 49 et 50 de la rivière des Fèves à la firme Pleine Terre au montant approximatif de 6 400.00 \$ plus les taxes applicables.

QUE le conseil autorise le paiement de la facture après la réalisation du projet.

ADOPTÉ

25-05-094

12.2 Octroi d'un mandat pour l'étude de la façade et des travaux de réfection de l'Église (bâtiment multifonctionnel)

CONSIDÉRANT QUE le parement extérieur de la façade de l'Église (bâtiment multifonctionnel) se détache de la structure du bâtiment;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à une expertise plus approfondie afin d'évaluer la portée des travaux à effectuer;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçu de HBGC ingénieurs pour l'inspection des lieux, la conception d'une solution corrective et définitive et la surveillance des chantiers;

Il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Quirion Couture, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil,

QUE la Municipalité octroie le mandat de l'étude de la façade et des travaux de réfection de l'Église (bâtiment multifonctionnel) à la firme HBGC ingénieurs au montant estimé de 13 000.00 \$ plus les taxes applicables.

QUE le conseil autorise le paiement de la facture après la réalisation du projet.

ADOPTÉ

13. Période de questions

14. Clôture et levée de la séance

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 20 h 07.

Lucien Thibault,
Maire

Julie Roy,
Directrice générale et greffière-trésorière